

Calendrier des périodes de session du Parlement - 2020

2019/2561(RSO) - 13/02/2019

La proposition de la Conférence des présidents pour le calendrier des périodes de session en 2020 a été proclamée approuvée.

Le calendrier des périodes de session du Parlement européen pour 2020 est par conséquent fixé comme suit:

- du 13 au 16 janvier
- les 29 et 30 janvier
- du 10 au 13 février
- du 9 au 12 mars
- du 30 mars au 2 avril
- les 22 et 23 avril
- du 11 au 14 mai
- les 3 et 4 juin
- du 15 au 18 juin
- du 6 au 9 juillet
- du 14 au 17 septembre
- du 5 au 8 octobre
- du 19 au 22 octobre
- les 11 et 12 novembre
- du 23 au 26 novembre
- du 14 au 17 décembre.